Règlement intérieur (à conserver)

Art 1 **Le vide-greniers du Bois Raguenet est organisé par l'Association Indépendante des Parents d'Elèves (AIPE) du Bois Raguenet. Il se déroulera le dimanche 2 juin 2024 sur les terrains autour du gymnase du Bois Raguenet à Orvault (accès rue du porteur d'eau) et sera ouvert au public de 11h à 18h.**
(Installation de 9h30 à 11h)

Art 2 Les exposants s'engagent à ne mettre en vente que des objets anciens et d'occasions. Ils s'engagent également à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles, vente d'animaux, armes, nourriture, CD et jeux gravés (copies), produits inflammables... et à ne pas faire de concurrence aux ventes de nourritures et de boissons organisées par l'association.

Art 3 La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation. Pour avoir accès à l'emplacement, les exposants doivent avoir rempli les formalités administratives et acquitté leur inscription. Nous rappelons aux exposants qu'ils doivent se munir de leur carte d'identité.

Art 4 Aucun véhicule ne pourra accéder au site de l'exposition et ceci même pendant le temps d'installation. Seules les remorques sont autorisées. Si un exposant arrive après 11 h 00, ou désire quitter la brocante avant 18h, il devra transporter son matériel à la main.

Art 5 L'exposant devra s'installer à la place indiquée par les organisateurs avant 10h45, les emplacements sont attribués au fur et à mesure de la réception des inscriptions accompagnées du règlement correspondant. Aucune réclamation ne sera admise à quelque sujet que ce soit. Les emplacements seront matérialisés au sol mais non couverts.

Art 6 Chaque exposant devra s'équiper en tables et chaises. Les emplacements devront être rendus propres. Les objets non vendus devront être remportés par l'exposant et ne pourront en aucun cas être laissés sur place, sous peine de poursuite pouvant entraîner une amende.

Art 7 Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires, à leurs risque et périls. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables notamment en cas de perte, casse, vol ou autre détérioration.

Art 8 Dans le cas où l'exposant ne participerait pas, pour une raison quelconque (intempéries comprises) au vide-grenier, il ne pourra prétendre à aucun remboursement par les organisateurs.

Art 9 L'AIPE se réserve le droit d'annuler la manifestation, sans remboursement, en cas de force majeure ou météo **très** défavorable

Art 10 La validation de votre inscription ne pourra s'effectuer qu'après avoir :
• accepté ce règlement.
• fourni un justificatif d'identité, photocopie recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport avec son numéro.
• complété et signé le dossier d'inscription
• joint le règlement (par chèque ou via helloasso)

Art 11 Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisateur. Ils doivent, à cet effet, être couverts par leur assurance.

Art 12 Un registre d'identification des vendeurs sera tenu et remis aux autorités préfectorales. Les exposants veilleront à être en conformité avec la loi du 2 Août 2005 (art 21) L310-2 du code du commerce. Attention à l'alinéa 2 qui limite la fréquence de participations aux ventes au déballage à 2 par an

Attestation – Inscription
Vide-Greniers dimanche 2 juin 2024
(Réservé aux particuliers)

Organisateur : Association **I**ndépendante des **P**arents d'**E**lèves Ecole primaire du Bois Raguenet

Inscription : compléter cette fiche + copie pièce identité
- Soit en ligne via helloasso.com/associations/aipe-bois-raguenet
- Soit par mail br.aipe.videgreniers@gmail.com
- Soit par courrier : AIPE, Ecole du Bois raguenet, 18 avenue du Couchant, 44700 Orvault

Vous recevrez par mail une confirmation de votre inscription, votre emplacement vous sera indiqué le jour du vide grenier à votre arrivée.

Je soussigné(e),
Nom : ..... Prénom : .....
Né(e) le ..... à Département : ..... Ville : .....
Adresse : .....
CP : ..... Ville : .....
Tél : ..... Email : .....
Titulaire de la pièce d'identité N° .....
Délivrée le .....par .....
N° d'immatriculation de mon véhicule : .....
Déclare sur l'honneur :
- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2/9 du code de commerce)
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du code pénal)
- certifie avoir lu et approuvé le règlement du vide greniers organisé le 2 juin 2024 par l'AIPE

Je désire participer au vide-greniers du Bois Raguenet qui aura lieu le dimanche 2 juin de 11h à 18h : terrains autour du gymnase du Bois Raguenet / **Inscription possible jusqu'au 31 mai 2024**

Fait à ..... le ..... Signature

Emplacements	Prix	Qté	Total
3 mètres linéaires (9 m2) (inscription reçue avant le 19/05)	10 €		€
3 mètres linéaires (9 m2) (inscription reçue à partir du 20/05)	12 €		€
TOTAL			€

Règlement soit par chèque à l'ordre de l'AIPE à remettre dans la boîte aux lettres de l'AIPE, soit en ligne via le site helloasso.com/associations/aipe-bois-raguenet